

Comité environnemental Saint-Sulpice



Guide pour la gestion de nos trois bacs

Historique et objectifs

Savez-vous que Saint-Sulpice a été la première municipalité de notre MRC de l'Assomption à procéder à la collecte des matières organiques (résidus verts et de table). En effet, c'est à l'automne 2006 que la collecte de ces matières a débuté.

Dans un proche avenir, soit en 2020, Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), adopté en février dernier, prévoit la récupération de 60 % des déchets organiques sur le territoire de la CMM. Nous devons donc continuer à faire de grands et beaux efforts pour engendrer une réduction considérable de nos déchets résiduels.

Un des principaux objectifs de la collecte des matières organiques est de réduire l'enfouissement des déchets. La règle de base est fort simple : Plus nous réduisons nos déchets, plus nous contribuons à sauver et protéger notre environnement. Et plus nous remplissons nos bacs bleus et bruns avec les bonnes matières, moins nous devons déboursier d'argent pour la collecte des déchets et plus nous recevrons d'argent en retour en redevances gouvernementales.

- À quoi correspondent tous ces montants d'argent?
- Savez-vous quels sont les coûts annuels de la collecte des déchets?
- Savez-vous combien peut nous rapporter notre bonne gestion des matières résiduelles?

Ce guide vous donnera ces réponses et bien d'autres informations.

Nous pouvons être très fiers du chemin parcouru. Il nous reste à entreprendre une nouvelle étape afin d'améliorer encore davantage notre performance environnementale.

Bonne lecture.

Préparé par M. Pierre Imbault,
avec les collaborations suivantes :

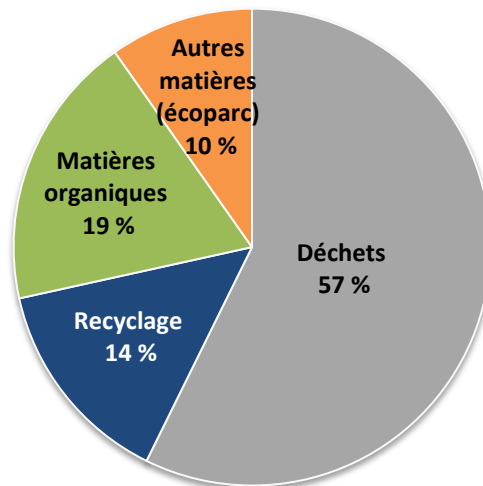
Madame Marie-Josée Masson,
Madame Audrey Hottin,
Monsieur Patrick Bergeron,
Monsieur Stéphane Bergeron,
Monsieur Yves Dion
Monsieur Yvon Dumesnil
Monsieur Julien Rosa-Francoeur
Monsieur Normand Rosa

Août 2016

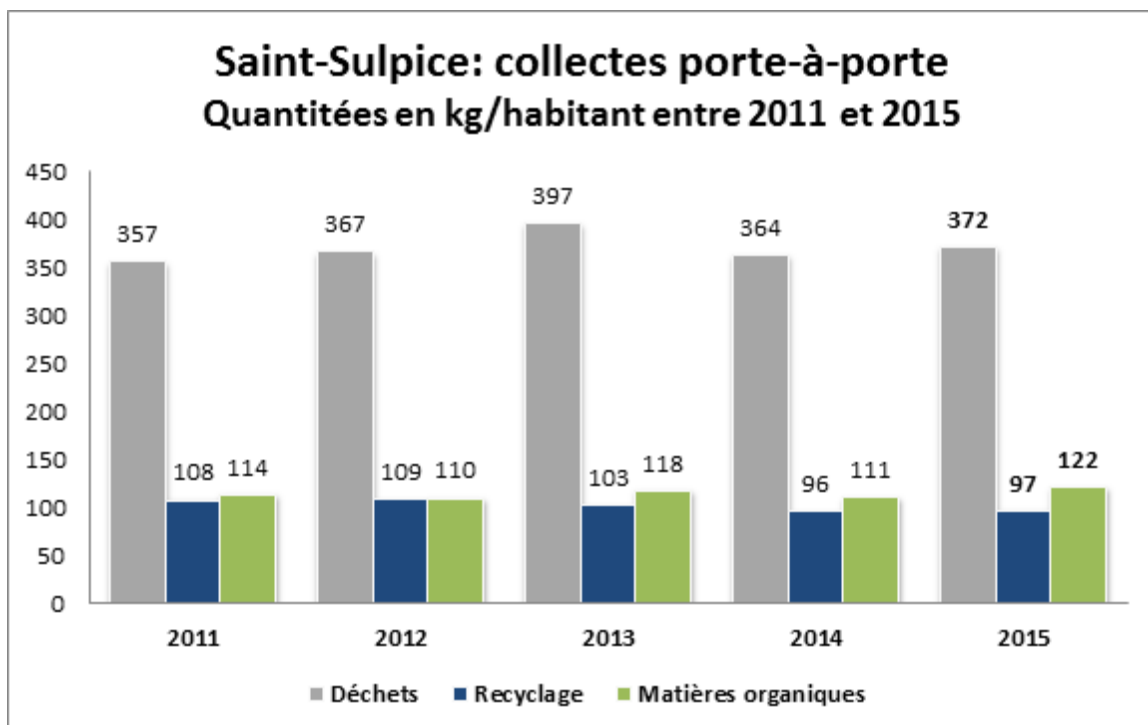
Vue d'ensemble de la gestion de tous nos déchets.

Nous avons tous des matières résiduelles ou des objets dont nous ne voulons plus ou ne pouvons garder. Plusieurs choix s'offrent à nous pour nous en départir de façon appropriée. Pour les matières courantes, il est possible d'utiliser le bac noir (déchets), le bac brun (matières organiques) ou le bac bleu (recyclage). Pour les autres objets, l'écoparc de la MRC L'Assomption, la collecte des encombrants ou d'autres alternatives (Saint-Vincent de Paul, Entraide diabétique, kijiji section à donner, etc.) peuvent être envisagés. Chaque objet a sa destination.

Graphique des proportions des catégories de matières résiduelles pour Saint-Sulpice en 2015



Graphique de l'importance relative des différentes catégories à l'écoparc de la MRC de L'Assomption



Quelle est la situation actuelle de notre municipalité?

La MRC de L'Assomption est responsable des contrats de gestion des matières résiduelles, mais ce sont les municipalités qui décident des services de collecte qu'elles souhaitent avoir sur leur territoire, en fonction de leurs besoins et leurs désirs. Les services offerts aux citoyens sont donc variables d'une municipalité à l'autre.

Cette année, un nouveau contrat a été signé entre la MRC et la compagnie E.B.I. Pour la Paroisse de Saint-Sulpice il y aura annuellement :

- 40 collectes de bacs noirs (déchets acheminés à l'enfouissement);
- 31 collectes de bacs bruns (matières organiques);
- 26 collectes de bacs bleus (matières recyclables);
- 2 collectes pour les encombrants.

Coût approximatif des collectes en 2016

Déchets (bacs noirs)

Pour la collecte des déchets (bac noir) il y a deux prix: un pour le service de collecte (le camion qui passe devant notre porte) et un autre pour l'enfouissement, auquel il faut ajouter un surcoût de 21,65 \$ la tonne métrique.

- Service de collecte : 53 712 \$
- Enfouissement : 50 479 \$ + 22 \$ la tonne

En 2015, 1 271 tonnes de déchets (ou 62% des matières collectées au porte-à-porte) ont été envoyées à l'enfouissement, soit un surcoût de près de 27 500 \$.

Matières organiques (bacs bruns)

- 42 598 \$
- 415 tonnes ou 20% des matières collectées au porte-à-porte

Recyclage (bacs bleus)

- 24 825 \$
- 332 tonnes ou 164 des matières collectées au porte-à-porte

Encombrants

- 4 120 \$
- 33 tonnes ou 2% des matières collectées au porte-à-porte

Ces chiffres nous démontrent bien que nous avons encore du progrès à faire pour améliorer la gestion des matières résiduelles. Comment réduire les quantités des déchets? Comment augmenter nos pourcentages pour la collecte des matières recyclables et compostables?

Au total donc, la municipalité devra déboursier environ 203 000 \$ en 2016 pour la gestion des quatre collectes. Mais que recevons-nous en retour? Car, oui, nous recevons des redevances du gouvernement pour les collectes de recyclage et de compostage. C'est donc très important de fournir des efforts considérables afin de réduire nos déchets et d'augmenter les volumes de nos bacs de recyclage et de matière organique.

Le règlement sur les redevances a été mis en place par le gouvernement afin d'inciter les municipalités à mettre en œuvre des mesures concrètes pour réduire les matières envoyées à l'enfouissement.

- ✓ En 2015, des frais de 21,65 \$ étaient perçus pour chaque tonne de déchets enfouie;
- ✓ 85 % des redevances régulières et 33 % des redevances supplémentaires sont redistribuées aux municipalités afin de les aider à mettre en œuvre leur plan de gestion des matières résiduelles;
- ✓ La méthode de calcul pour la redistribution des redevances tient compte de la performance des municipalités les unes par rapport aux autres, à l'intérieur d'un même groupe;
- ✓ Le groupe auquel appartient la municipalité tient compte de sa taille et de sa distance par rapport aux grands centres urbains;
- ✓ La performance d'une municipalité est évaluée en fonction des quantités de matières résiduelles éliminées par rapport aux quantités valorisées (recyclage et matières organiques). **Ainsi, plus le ratio valorisé/éliminé est élevé pour une municipalité, plus celle-ci est considérée comme étant performante et, conséquemment, plus le montant reçu est élevé;**
- ✓ Il est difficile de prévoir les redevances auxquelles une municipalité aura droit, car l'attribution des sommes disponibles est déterminée non seulement en fonction de la performance de la ville, mais également selon celles des autres municipalités de son groupe.

En 2015, la Paroisse de Saint-Sulpice a reçu environ 27 500 \$, ce qui représente la somme de 7.94\$ par habitant. La moyenne québécoise est de 8.47\$ et celle de la MRC est de 8.83\$. Seules deux villes de notre MRC ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne provinciale, soit la Ville de Charlemagne (9.52\$) et la Ville de Repentigny (9.05\$)

Dans ce palmarès, nous sommes les avant-derniers. Il y a place au progrès.

Faits relatifs aux autres villes de la MRC de L'Assomption. Pour ceux et celles qui veulent en savoir un peu plus.

- ✓ Les deux plus grandes villes, soit Repentigny et L'Assomption, offrent une collecte des déchets toutes les semaines, à l'année, alors que les villes plus petites ont opté pour une collecte toutes les deux semaines en période hivernale ou à l'année dans le cas de Charlemagne (tab. 5);
- ✓ La collecte des matières recyclables a lieu toutes les semaines dans trois des villes et toutes les deux semaines dans les trois autres villes (tab. 5);
- ✓ Trois villes offrent la collecte des résidus verts en période estivale et deux autres l'incluent dans la collecte des matières organiques. Il n'y a donc qu'une seule municipalité qui n'offre aucune collecte des résidus verts (tab. 5);
- ✓ Le nombre de collectes des déchets offert par une municipalité n'a pas vraiment d'influence sur les quantités éliminées par les citoyens (tab. 5);
- ✓ En 2015, le coût à la porte variait entre 144,24 \$ et 158,93 \$ (tab. 6).

Tableau 5. Rendement vs nombre de collectes par municipalité

	Déchets		Matières recyclables		Matières organiques/ Résidus verts	
	Kg par habitant	nb collectes	Kg par habitant	nb collectes	Kg par habitant	nb collectes
Charlemagne	254	26	111	52	95	42
L'Assomption	324	52	117	52	59	31
L'Épiphanie (P)	422	40	86	26	0	n/a
L'Épiphanie (V)	333	40	101	52	39	31
Repentigny	334	52	111	26	75	32
Saint-Sulpice	373	40	97	26	121	32
Moyenne MRC	332	42	111	39	71	24

Tableau 6. Nombre de collectes et coût à la porte

	Nombre de collectes	Coût total à la porte	Coût à la porte par collecte
Charlemagne	127	154,10 \$	1,21 \$
L'Assomption	135	155,45 \$	1,15 \$
L'Épiphanie (P)	66	144,24 \$	2,19 \$
L'Épiphanie (V)	125	154,70 \$	1,24 \$
Repentigny	113	149,36 \$	1,32 \$
Saint-Sulpice	100	158,93 \$	1,59 \$

TESTEZ VOS CONNAISSANCES AVEC LES FAITS SUIVANTS

VRAI OU FAUX

1. À Saint-Sulpice, la cueillette des déchets est à la hausse depuis 2011.
2. En 2015, Saint-Sulpice s'est démarquée au niveau de la performance pour les matières organiques.
3. Il est souhaitable de voir les quantités de déchets enfouis diminuer. Il est également préférable que les quantités de recyclage et de matières organiques augmentent, et pour cela il est nécessaire de changer nos habitudes ou d'accepter des modifications dans les collectes.
4. En 2015, seulement deux municipalités offraient une collecte des sapins de Noël
5. Les deux collectes d'encombrants qui se font dans notre municipalité sont transportées à l'écoparc, un service gratuit offert aux résidents de la MRC de L'Assomption qui leur permet d'y déposer sans frais, dans les conteneurs prévus à cet effet, les matières qui ne sont acceptées lors des collectes régulières des municipalités.
6. Il est vrai de prétendre qu'il ne sert à rien de recycler, car les centres de tri ne récupèrent pas tout ce que nous envoyons et une bonne partie des matières sont acheminés par la suite au site d'enfouissement.
7. Les centres de tri sont prêts à accepter n'importe quoi, car c'est au volume de matière qu'ils reçoivent qu'ils font leur argent.
8. Il est recommandé d'utiliser les sacs de style « OXO-biodégradables ».
9. Il est fortement recommandé de continuer à remplir notre bac brun (matières organiques, déchets de table) durant l'hiver, même s'il n'y a pas de collecte.
10. Il est nécessaire de retirer les bouchons de plastique sur les contenants de plastique ou de carton.
11. Il est préférable de regrouper dans un sac de papier tous les petits papiers (enveloppes, factures, papier déchiqueté), pour en faciliter le traitement et il en va de même pour les sacs de plastique que l'on regroupe dans un grand sac de plastique (un sac de sacs).

Réponses

1. **Vrai.** Il y a eu une augmentation de 15 KG par habitant à Saint-Sulpice entre 2011 et 2015, passant de 357 kg par habitant en 2011 à 372 kg par habitant en 2015.
2. **Vrai.** En 2015, les citoyens de Saint-Sulpice ont valorisé 415 tonnes, soit l'équivalent de 122 kg par habitant, loin devant la moyenne de la MRC établit à 71 kg par habitant.
3. **Vrai.** La réduction à la source et la participation à la collecte des matières recyclables sont les principales façons d'améliorer notre performance.
4. **Vrai.** La Ville de Repentigny offre une collecte porte-à-porte des sapins de Noël alors que la Ville de L'Épiphanie met un conteneur à la disposition de ses citoyens au garage municipal. 22 tonnes ont ainsi été valorisées en 2015.
5. **Faux.** Les encombrants sont envoyés directement au site d'enfouissement d'où la nécessité de privilégier l'utilisation de l'écoparc avec une remorque ou demander l'aide d'un voisin.
6. **Faux.** Les centres de tri acceptent et valorisent tout ce qui est recyclable. Lorsque le marché est peu favorable, certaines matières peuvent être mises de côté durant quelque temps, mais elles seront inévitablement valorisées.
7. **Faux.** Les centres de tri sont rentables uniquement avec les matières recyclables qu'ils revendent par la suite. Il n'est donc aucunement rentable ou pertinent de recevoir des matières qu'ils doivent rejeter par la suite. Le taux de rejet au centre de tri est d'environ 10%. C'est-à-dire que 10% des matières mises dans le bac bleu ne sont en réalité pas recyclables et sont envoyées au site d'enfouissement. D'où l'importance de bien consulter « l'aide-mémoire » afin faire un tri adéquat au préalable afin d'éviter de payer deux fois pour les mêmes matières.
8. **Faux.** En fait ces types de sacs sont à proscrire dans les TROIS bacs, car ils se fragmentent en petits morceaux et nuisent grandement à l'environnement. Aucun sac de plastique ne devrait être permis pour la collecte des matières organiques. Seuls les sacs de papier ou compostables sont acceptés.
9. **Vrai.** En raison des températures froides, l'accumulation de matières organiques durant la période hivernale ne cause pas d'odeur. Toutefois, par mesure préventive et pour éviter que la matière ne colle sur les parois du bac, il est suggéré d'utiliser des sacs de papier pour emballer les matières et de déposer du papier journal dans le fond du bac. En fabriquant du compost à partir des matières organiques, nous réduisons la charge polluante des lieux d'enfouissement et nous contribuons à l'amélioration de la qualité des sols. Le succès de cette collecte repose donc sur une grande participation active de la part de tous.
10. **Vrai.** Souvent les bouchons ne sont pas de la même matière que les contenants, ce qui rend leur récupération difficile s'ils sont pris ensemble. En outre, la présence d'un bouchon sur un contenant empêche sa compaction.
11. **Vrai.** Regrouper ensemble les petits bouts de papier facilite leur récupération, car autrement ils ont tendance à s'éparpiller. De même l'astuce, du « sac de sacs » est essentielle, car dans le cas contraire, ceux-ci risquent de se coincer dans les équipements du centre de tri et occasionner des bris.

PETIT SONDAGE

La Paroisse de Saint-Sulpice serait heureuse de connaître votre opinion. Merci de remplir le court sondage qui suit et nous le faire parvenir par courriel à l'adresse suivante : comite.environnemental@videotron.ca

1. Une amélioration significative de la performance des collectes des matières organiques et recyclables devrait impliquer une réorganisation de l'offre de service prévue dans le présent contrat. Seriez-vous en accord avec les propositions suivantes :
 - a. Offrir la collecte des déchets aux deux semaines et la collecte des matières organiques toutes les semaines, à l'année. O/N
 - b. Offrir la collecte des déchets aux trois semaines et la collecte des matières organiques à l'année. O/N
 - c. Réduire le nombre de collectes des encombrants à une seule par année. O/N
2. Souhaiteriez-vous avoir une collecte spéciale pour les sapins de Noël, en janvier? O/N
3. Êtes-vous favorable à un règlement interdisant aux citoyens de déposer des matières organiques dans le bac noir des déchets? O/N
4. Êtes-vous d'accord à ce la municipalité offre encore gratuitement aux citoyens du compost de qualité, lors d'une journée spécifique à cet effet? O/N

Vos commentaires ou propositions sont les bienvenues

RÉFÉRENCES:

1. Bilan annuel de la MRC de L'Assomption, Marie Claude Perron, technicienne en environnement, mai 2015.
(Veuillez prendre note que toutes les informations d'ordre statistiques et les graphiques sont tirés de ce bilan.)
2. Étude de cas de collectes à trois voies Gestion des matières organiques RT01-44113 Rapport final février 2014
Par la Firme Solinov.

Testez vos connaissances

Question : De quelle façon devriez-vous disposer des objets suivants?

Il s'agit de cocher la bonne réponse

OBJETS	BAC BLEU	BAC BRUN	BAC NOIR	ÉCOPARC	AUTRES ALTERNATIVES
1. De vieux jouets en métal tout rouillé, ne pouvant pas être restauré.					
2. Des sacs en plastique, des pots en plastique et des boîtes blanches, tout bien rincées et qui contenaient des plantes, de la terre ou du paillis.					
3. Du linge que je ne porte plus, mais qui est encore portable.					
4. Des fourchettes et des assiettes en plastique pour des fêtes et pique-niques.					
5. Un vieil appareil vidéo qui fonctionne encore super bien.					
6. Des bouteilles en verre de toutes les couleurs.					
7. Des restants de planches et gros bouts de bois de construction.					
8. Un vieil ordinateur qui ne fonctionne plus.					
9. Tous les restes alimentaires (pelures, fruits pourris, viande, etc.)					
10. Du papier aluminium qui a servi et été rincé.					

Réponses; 1 .Écoparc; 2. Bleu; 3. Autres alternatives; 4. Noir; 5 .autre alternative; 6. Bleu; 7. Écoparc; 8. Écoparc; 9. Brun; 10. bleu

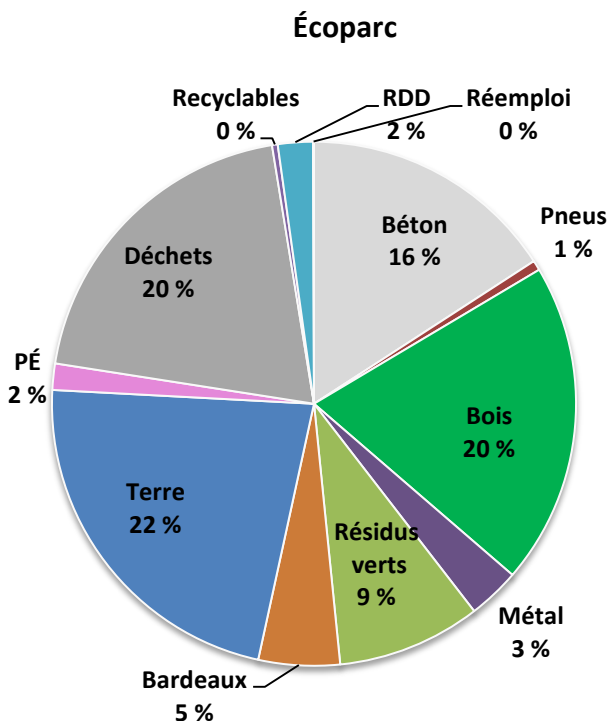
Vous doutez encore? Vous vous demandez où et de quelles façons sont disposées tout ce que vous mettez dans ces trois bacs? Cela vaut-il la peine de se donner tant de mal?

La collecte des déchets dans le bac noir

Nous l'avons dit : l'enfouissement des déchets est à proscrire et doit être éliminé. Certaines villes ont pris des mesures à teneur fortement décourageantes pour les citoyens, tel taxé leurs citoyens en fonction du volume de leurs propres déchets. La Ville de Montréal, de même que les villes membres de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dont fait partie Laval, estiment qu'il faudrait une somme de 1 milliard pour éliminer l'enfouissement des déchets au profit du compostage et de la gazéification, en construisant notamment des usines de transformation. À San Francisco, le voyage vers une ville sans déchets a commencé avec l'instauration d'une loi de l'État en 1989, l'Acte pour une gestion intégrée des déchets. En 2002, la ville s'est fixée comme objectif ambitieux d'atteindre zéro déchet d'ici à 2020. <https://villedurable.org/2012/12/08/san-francisco-une-ville-zero-dechet-en-2020/>

La collecte des matières compostables dans le bac brun

Nous avons la chance et le privilège de constater et de vérifier à quel point il est utile de composter, puisque chaque année nous pouvons aller chercher du compost qui nous vient directement de la collecte de nos bacs bruns. En plus, il faut le souligner, non seulement cette récupération de notre compost est gratuite, mais elle se fait grâce à l'aide des employés de notre municipalité qui charge nos remorques avec un tracteur. Dans la plupart des autres villes, incluant Montréal, ce sont les citoyens qui doivent le faire avec leur propre pelle. Nous sommes choyés.



La collecte des matières recyclables

Comme nous l'avons dit, tout ce qui est recyclable est recyclé par les différents centres de tri du Québec. Il faut briser le mythe que ces centres ne servent à rien, et qu'il ne sert à rien de recycler.

Le recyclage au Québec a vu le jour dans les années 1990. Au début les matières étaient séparées par les citoyens directement à la maison et les matières étaient déposées dans le bac de recyclage de 64 litres à 2 compartiments. Aujourd'hui, les citoyens n'ont plus à faire le tri, ils déposent les matières pêle-mêle directement dans les bacs roulants de 360 litres. Le fait d'avoir donné des bacs plus volumineux aux gens a fait augmenter considérablement le tonnage des matières recyclées.

Aussi, il est intéressant de savoir que 90% des matières qui retrouvent au centre de tri sont réellement recyclables. Le 10% restant se retrouvent au site d'enfouissement et c'est la municipalité qui doit payer à nouveau pour se départir de ces matières, d'où l'importance de bien trier à la maison! La matière collectée est acheminée au centre de tri pour y être séparée, mise en ballots et expédiée aux recycleurs qui eux, vont leur donner une seconde vie en les transformant.

Quelques exemples de ces transformations :

Verre (bouteilles de vin, pots et autres)

- Matériaux isolants de fibre de verre
- Composantes pour l'asphalte
- Peinture réfléchissante pour la route

Papier

- Feuilles de papier
- Papier hygiénique ou essuie-tout

Carton

- Boîte de carton ondulé
- Papier brun
- Revêtement de toiture

Plastique

- Vêtement en polar
- Bacs à fleurs
- Bancs de parc

Métal

- Canettes et boîtes de conserve
- Outils et clous

Encore plus d'informations sur le monde de la récupération : <http://www.tricentris.com/>